



LÉGISLATURE 2020-2025  
DÉLIBÉRATION PR-1395 I  
SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 6, alinéa 4, de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957;

vu la demande du Département du territoire;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

par 41 oui contre 29 non

*Article premier.* – d'approuver le projet de plan localisé de quartier N° 30 134.

*Art. 2.* – de charger le Conseil administratif d'inscrire au Registre foncier les servitudes d'usage public et de passage.

*Art. 3.* – de charger le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat d'étudier la végétalisation de la toiture et des façades, conformément aux dispositions du «plan stratégique de végétalisation 2030», et de rendre le cheminement à travers le parc accessible aux cycles.

---

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Pierre Scherb

La Présidente:

Albane Schlechten